



Non respect de la trêve hivernale

Par alesia

Bonjour,

Ma tante a été coupée de gaz le 13 avril par GRDF malgré le prolongement de la trêve hivernale sans aucune notification dans sa boîte à lettres. Le gouvernement a pourtant émis l'ordonnance du 10 février prolongeant cette trêve du 31 mars au 31 mai 2021. Contact pris sur twitter avec cette entreprise depuis quinze jours et avec le médiateur d'énergie mais depuis aucun rétablissement.

Quelle possibilité reste-t-il pour faire respecter la décision gouvernementale?

Par ESP

Bonsoir

Je pense qu'il reste la possibilité de contacter les équipes du défenseur des droits

Par janus2

Bonjour,

Quel est le motif de cette coupure ?

Par tactac67

Bonjour,

Je n'ai pas la réponse à votre question, mais sachez que la CLCV est spécialisée dans ce genre de litige.

Bon courage pour la suite.